

« L'Hydro-Praticien est un professionnel qui dispense les techniques d'hydrothérapie aux curistes et/ou clients des centres de thermalisme, thalassothérapie, balnéothérapie. »

L'objectif de cette formation est de savoir accueillir et informer le client/curiste de savoir maîtriser et appliquer les protocoles de soins en hydrothérapie et le massage de bien-être californien



HYDRO - PRATICIEN en apprentissage

Certification nationale professionnelle niveau 3

PROGRAMME

- **ACCUEILLIR, ORIENTER ET ACCOMPAGNER LA CLIENTELE** en service d'hydrothérapie
 - L'accueil de la clientèle - L'information et l'orientation du client
 - L'accompagnement et la prise en charge du client
 - Le recueil de la satisfaction clientèle
 - La gestion d'un client difficile
- **ORGANISER ET GERER LE POSTE DE TRAVAIL** en service d'hydrothérapie
 - La mise en place des cabines ou postes de soins
 - L'entretien et l'hygiène du poste et des matériels
 - Les interactions avec l'équipe
- **REALISER LES TECHNIQUES D'HYDROTHERAPIE**
 - L'installation du client
 - La réalisation des protocoles en hydrothérapie
 - La réalisation du protocole de massage relaxant et sous affusion
 - La désinstallation du client et prise de congés

VALIDATION

Hydro-Praticien

Certification professionnelle de niveau 3 enregistrée au RNCP

PRÉREQUIS

Aucun prérequis, la formation s'adresse à tout public

INTERVENANTS

Kinésithérapeute, Esthéticiennes, Infirmières DE, Naturopathe, Formateur en communication, Sophro-relaxologue

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluations continues
mises en situation professionnelle
Rapport de stage et soutenance orale

TARIF FORMATION

EN APPRENTISSAGE :
nous consulter

FORMATION EN PRESENTIEL -

CONTRAT DE 6 MOIS MINIMUM

462 h en centre de formation du 15 février 2024 au 21 juin 2024

FORMATION PRESENTIEL & DISTANCIEL

CONTRAT DE 12 MOIS MINIMUM

147 h en présentiel/centre de formation - dates à consulter sur notre site

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, avec un principe d'alternance entre des cours et mise en pratique au sein de l'entreprise.

Le contrat d'apprentissage peut-être :

- Un CDI durant lequel la formation en Apprentissage s'exécute en début de contrat ;
 - Un CDD pouvant courir sur une période allant de 6 mois à 3 ans.
- contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, avec un principe d'alternance entre des cours et mise en pratique au sein de l'entreprise

Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ; et à certains publics au-delà de 29 ans révolus ; le statut est celui d'un salarié, avec un salaire déterminé en pourcentage du SMIC